

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi sept (7) mars deux mille seize, au centre communautaire Raoul-Dandurand, à 20 heures et à laquelle sont présents monsieur Harold Noël, maire, messieurs Éric Bussière, Yves-André Beaulé et Enrico Desjardins ainsi que mesdames Mireille Morency, Lison Berthiaume et Lyne Gosselin, conseillers.

M. Harold Noël, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2016-022

Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 7 mars 2016

Il est proposé par Mireille Morency et appuyé par Lyne Gosselin d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 7 mars 2016.

ADOPTÉE

2016-023

Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2016

Il est proposé par Enrico Desjardins et appuyé par Lison Berthiaume d'adopter le procès-verbal du 1^{er} février 2016.

ADOPTÉE

Dépôt de document

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiment du mois de février 2016

ADOPTÉE

2016-024

Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures - Lots 144 et 145

Attendu que M. Hubert Beaudry, propriétaire des lots # 144 et 145 à Sainte-Pétronille a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

Attendu que ces lots sont situés dans la zone R-9 S2 ;

Attendu que cette demande a pour but de permettre de repeindre la maison de couleur sable, sa couleur actuelle, malgré que la maison soit située dans la zone où le règlement prescrit que les maisons doivent être de couleur blanche ;

Attendu que selon l'article 123 du règlement sur le zonage à Sainte-Pétronille, la couleur des bâtiments de cette zone doivent être obligatoirement blanche ;

Attendu que l'impact sur l'environnement est mineur puisque la maison est déjà de cette couleur;

Attendu que la demande déroge de façon mineure au règlement puisque la couleur est pâle et discrète;

Attendu que la demande ne constitue pas un précédent puisqu'il y a déjà eu d'autres cas semblables dans le passé;

Attendu que le CCU recommande d'accepter la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par Lyne Gosselin appuyé par Éric Bussière et résolu unanimement d'accepter la présente demande.

ADOPTÉE

2016-025 **Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures - Lots 100-16 et 97-9**

Ajourné

2016-026 **Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures - Lots 50-P, 50-1 et 50-2**

Attendu que la succession de M Jean-Marie McNicholl, propriétaire des lots # 50-P, 50-1 et 50-2 à Sainte-Pétronille a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

Attendu que ces lots sont situés dans la zone A-4 S1 ;

Attendu que cette demande vise à réduire la marge de recul arrière minimale exigée par la réglementation actuelle.

Attendu que la marge de recul arrière demandée par le requérant est de 5,76 mètres.

Attendu que selon le certificat de localisation fourni, la maison existante n'a jamais été conforme à la marge de recul établie par la réglementation (5,76 m. au lieu de 7,5 m.) ;

Attendu que le CCU ne recommande pas de régulariser de telles situations qui ne respectaient pas la réglementation au départ;

En conséquence, il est proposé par Enrico Desjardins et appuyé par Lyne Gosselin :

1. De refuser cette demande de dérogation mineure.
2. D'informer le requérant qu'il pourrait acquérir, du voisin arrière, une bande de terrain suffisante pour faire en sorte de respecter la marge de recul.

ADOPTÉE

2016-027

Quote-part PLUMobile pour 2016

Considérant que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire des municipalités de L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim et des 6 municipalités de l'Île d'Orléans pour le transport adapté;

Considérant que la MRC de l'Île d'Orléans a désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour assurer la gestion du transport collectif et adapté sur son territoire;

Considérant que le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

Considérant que le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

Considérant que le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2016 :

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2016, et que ces prévisions ont été adoptées le 17 décembre 2015 par résolution 2015-CA-57 de son conseil d'administration;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

	Tarif actuel	Tarif dès le 1 ^{er} mars 2016
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	3,75 \$	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	4,50 \$	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT	GRATUIT

Considérant que la quote-part de la municipalité de Sainte-Pétronille a été établie à 4 536 \$ représentant 4,50 \$ par habitant pour l'année 2016;

Considérant que le 4,50 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

Considérant que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

En conséquence, il est proposé par Enrico Desjardins et appuyé par Lison Berthiaume et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Pétronille accepte de payer la quote-part pour l'année 2016, soit une somme de 4 536 \$ à PLUMobile - Organisateur de déplacements.

ADOPTÉE

2016-028

Demande d'aide financière – Chœur de l'Isle d'Orléans

Il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Enrico Desjardins de verser un montant de 250 \$ pour Chœur de l'Isle d'Orléans.

ADOPTÉE

2016-029

Demande d'aide financière – Musique de Chambre à Sainte-Pétronille

Il est proposé par Mireille Morency et appuyé par Yves-André Beaulé de verser un montant de 2 500 \$ pour la Musique de Chambre à Sainte-Pétronille

ADOPTÉE

2016-030

Demande d'aide financière – Fête Nationale 2016

Il est proposé par Mireille Morency et appuyé par Éric Bussière de verser un montant de 500 \$ pour la fête Nationale 2016

ADOPTÉE

2016-031

PIIA

Attendu que la Municipalité souhaite implanter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur son territoire ;

Attendu que l'engagement d'une firme spécialisée en la matière s'avère nécessaire ;

En conséquence, il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Lison Berthiaume :

1. D'engager madame Marie-Josée Deschênes pour aider la Municipalité à rédiger un projet de PIIA sur son territoire pour un montant de 24 719,63 \$ taxes et frais inclus. Ce prix respecte la ventilation des coûts est présenté dans le contrat avec l'architecte.

2. D'autoriser le directeur général à signer ladite entente.

ADOPTÉE

2016-032

Comptes à payer

Il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Mireille Morency de payer les comptes suivants:

Association des directeurs municipaux du Québec	339.18
Bell Canada	272.40
Bell Mobilité	144.76
CMQ	2 553.34
Couture et Tanguay	167 432.68
Daniel Laflamme	104.97
Déneigement T.J.	11 440.01
Desjardins Sécurité Financière	750.56
Distribution Stéphane Létourneau	196.49
Etude Pierre Michaud, huissier de justice	154.93
Fonds de l'information sur le territoire	8.00
Huiles Simon Giguère	1 051.31

Hydro Québec	5 349.96
Imprimerie Irving	741.89
Janiel Plomberie	177.21
JMD Excavation	4 449.32
Micro-Pc Amy enr.	2 717.80
Morency Société d'avocats	27.27
MRC Ile d'Orléans (journal Autour de l'Ile)	581.67
MRC Ile d'Orléans (ordures)	7 144.92
MRC- quote-part	43 428.00
MRC Ile d'Orléans (évaluateur)	2 250.56
MRC Ile d'Orléans (assurance salaire)	481.44
MRC -Heures de glace	600.00
NORDIK eau	12 434.55
Nap. Giroux Inc	143.72
Petite caisse	498.00
Petro Canada	177.59
PG Solutions	592.12
Poste Canada	70.36
Receveur général Canada	1 141.03
Reno Dépôt	26.44
retraite Québec	588.00
Revenu Québec	2 652.08
SAAQ	297.49
Vision 3W	23.00
Yvon Létourneau, arpenteur géomètre	3 432.00
Total	<u>271 020.05</u>

ADOPTÉE

2016-033

Levée de la session

La levée de la session est proposée par madame Mireille Moreille à 20 heures 48 minutes.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire